

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1895/SG/FP portant intégration d'un brigadier de Sureté dans le cadre des expéditionnaires d'Administration.

n° 75-1895/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
13 octobre 1975

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1975

Date du numéro
10 novembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Dabalé Guerkala, brigadier de Sureté de 2° classe, 3° échelon du corps de complément de la Police nationale est intégré dans le cadre territorial des expéditionnaires d'administration' de 1re classe, 2° échelon pour compter du 1er octobre 1975.